

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/avortement-le-syndicat-des-gynecologues-defend-la-clause-de-conscience>

Avortement : le syndicat des gynécologues défend la clause de conscience

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -

Date de mise en ligne : lundi 20 août 2018

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Avortement : le syndicat des gynécologues défend la clause de conscience

par Francois Dupas

En réaction aux propos de la sénatrice Nadine Grelet-Certenais contre la clause de conscience que les médecins peuvent invoquer pour refuser de pratiquer une interruption volontaire de grossesse (IVG), le syndicat des gynécologues et obstétriciens de France (Syngof) a rappelé l'importance de garantir la liberté qu'ont les médecins de refuser d'effectuer des avortements.

Le 26 juillet dernier, lors des questions au gouvernement au Sénat, la sénatrice Nadine Grelet-Certenais a affirmé qu'il était « intolérable » que des médecins refusent de pratiquer l'IVG en « f[aisant] valoir des réticences d'ordre personnel ou éthique ». Une déclaration dont le syndicat des gynécologues et obstétriciens de France (Syngof) s'est saisi pour réagir et rappeler un principe fondamental qu'est la clause de conscience. « Nous avons été choqués », a confié à Aleteia Bertrand de Rochambeau, le directeur du Syngof. « La valeur première, c'est celle de la conscience du médecin. Nous désapprouvons l'attitude de la sénatrice, qui est tout de même une élue de la nation », s'insurge-t-il.

Une situation exceptionnelle

Pour mémoire, les propos de la sénatrice se fondent sur la situation de l'hôpital de Bailleul, dans la Sarthe, où, à la suite du départ en retraite d'un gynécologue et au refus des trois autres de pratiquer une IVG, les femmes désirant avorter trouvaient porte close. Mais, comme le souligne le communiqué du syndicat, il s'agit d'une « situation exceptionnelle », qui « met en évidence un problème dans l'organisation de l'accès au soin sur le territoire ». D'ailleurs, « à un quart d'heure de là, il y a deux hôpitaux où il est possible de pratiquer l'IVG », renchérit Bertrand de Rochambeau.

« Les médecins ont la loi et leur conscience pour eux »

Le syndicat ne remet pas en question le droit à l'avortement, qui, selon leur communiqué, reste « incontesté et incontestable ». Mais, comme le rappelle Bertrand de Rochambeau : « L'acte d'IVG est un geste particulier, qui est de supprimer une vie pour aider une femme en détresse. Beaucoup de médecins disent "Je ne peux pas le faire", et leur conscience doit être respectée. Ce n'est pas négociable. D'ailleurs, la plupart des médecins n'hésitent pas à avoir recours à la clause de conscience : ils ont la loi et leur conscience pour eux », assure-t-il.

Des sujets « qui posent débat »

« L'ordre des médecins n'est pas hors-sol », continue Bertrand de Rochambeau. « Ayant affaire régulièrement aux extrémités de la vie, nous devons garantir la liberté de conscience des médecins dans les

Avortement : le syndicat des gynécologues défend la clause de conscience

sujets qui posent débat. Nous ne sommes pas dans un régime totalitaire, où on nous imposerait ce que nous devons faire contre notre éthique ».

Source : aleteia.org